

# **Cérémonie de clôture de la 45<sup>ème</sup> promotion de DSP et de la 8<sup>ème</sup> promotion de DPIP**

**ENAP – 22 septembre 2016**

Mme Hessel,

Madame la députée,

Monsieur le sénateur,

Monsieur le directeur de cabinet,

Mesdames et Messieurs les élu.e.s et représentants des corps constitués

Mme la directrice de l'Enap,

Mesdames et messieurs les représentant.e.s des élèves et de la communauté éducative de l'école,

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation de la 8<sup>ème</sup> promotion,

et

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs des services pénitentiaires de la 45<sup>ème</sup> promotion,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je représente aujourd'hui, M. Philippe Galli, préfet, directeur de notre administration depuis ce lundi 19 septembre 2016, pour cette cérémonie de clôture conjointe de vos deux promotions.

Je reviendrai sur le symbole de ce temps partagé entre les DPIP et les DSP, mais en premier lieu je souhaiterais avoir une pensée pour l'ensemble des élèves en formation et pour la communauté éducative de l'Ecole.

L'année 2016 vous a particulièrement éprouvés, récemment avec le décès accidentel d'un de vos camarades mais également au mois de mars lorsque qu'un élève surveillant a grièvement été blessé lors d'un stage en établissement.

Lors de ces évènements tragiques, je sais que vous avez tous été solidaires, unis et dignes.

Vous avez pu compter sur le soutien et l'accompagnement des formatrices et formateurs de l'Ecole et je mesure, au regard des échanges que j'ai pu avoir avec Sophie Bleuet, votre directrice, l'engagement de tous pour surmonter ces épreuves.

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs, que vous soyez demain affecté.e.s en établissement pénitentiaire ou dans un service pénitentiaire d'insertion et de probation, prenez exemple sur l'humanité dont a fait preuve l'équipe de l'Enap lors ces occasions.

Car les métiers que vous allez exercer vont vous confronter aux évènements tragiques, à la violence, à la mort parfois.

En tant que chef.fe.s de service vous devrez tenir le cap, assurer la cohésion des équipes, montrer de l'empathie également car face aux drames humains, face à la douleur, la reconnaissance de l'autre, quel que soit son parcours ou sa situation individuelle, est une exigence que vous ne devrez jamais oublier.

Sophie Bleuet a rappelé, pour la 8<sup>ème</sup> promotion de DPIIP, combien cette notion d'humanité était essentielle dans nos métiers. De même, l'honneur rendu par la 45<sup>ème</sup> promotion de DSP à Stéphane Hessel souligne l'importance de l'engagement dans nos missions quotidiennes.

Engagement et humanité, quel beau symbole que ces deux notions soient aujourd'hui conjointement mises à l'honneur, un bel écho à la devise de la DAP, « honneur et discipline ».

Vous allez rejoindre vos services d'affectation après une année d'alternance entre l'école et vos lieux de stages.

Pour les DPIIP, après votre titularisation, vous voilà définitivement aptes à exercer vos nouvelles fonctions dans la diversité des SPIIP, des équipes ; entre milieu ouvert et milieu fermé. Je sais que cette année de formation a été particulière en raison du long conflit social qui a marqué vos lieux de stages...

Rappelez-vous que vous débutez votre carrière de cadre dans un contexte exceptionnel, issu de la conférence de consensus et de la loi du 15 août 2014, tant en termes de moyens que de réflexions sur les pratiques professionnelles.

Ayez conscience de ce contexte qui est rare dans une période plutôt marquée par la rigueur budgétaire.

L'avenir de la probation à la française, comme l'a défendue notre ancienne directrice, Isabelle Gorce, passe par ce travail de redéfinition de ses méthodes de travail et d'organisation des services dans le cadre des règles européennes relatives à la probation.

Le rôle des cadres en la matière est essentiel, tant dans le management que pour l'animation du réseau partenarial et l'accompagnement des équipes pluridisciplinaires qui composent désormais les SPIIP.

Pour les DSP, vous voilà stagiaires mais déjà en pleine responsabilité. Le garde des sceaux a rappelé mardi à Fresnes toute la difficulté qu'il y avait à maintenir l'équilibre en détention dans un contexte de surpopulation pénale et les effets délétères de celle-ci.

Pour celles et ceux qui sont affecté.e.s en maison d'arrêt ou en centre pénitentiaire, vous allez y être confronté.e.s directement.

Vous pourrez compter sur l'engagement professionnel des personnels de surveillance, de l'encadrement et de tous les intervenants qui contribuent quotidiennement au bon fonctionnement de l'institution pénitentiaire, en conformité avec nos référentiels de pratiques professionnelles inspirés des règles pénitentiaires européennes.

Même si vous allez éprouver la solitude du manager, ne dirigez pas seuls. Appuyez-vous sur les équipes d'encadrement, faites confiance à vos collègues, soyez attentives et attentifs aux retours que vous pourrez avoir de la détention ou des intervenants extérieurs. Dans tous les cas, ne restez pas assis.e.s dans votre bureau mais arpentez la détention.

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs, je vais maintenant m'adresser à vos deux promotions, à vos deux professions.

La découverte d'un nouvel environnement professionnel doit être un moment d'exaltation, d'ouverture et d'engagement.

Vous serez, dans vos futures fonctions, de jeunes professionnel.le.s, même si un grand nombre d'entre vous a déjà exercé en détention ou en SPIP au cours d'une première carrière. Gardez une attitude d'ouverture, un regard positivement critique sur les situations auxquelles vous serez confronté.e.s.

En propos liminaires, j'ai insisté sur le symbole qu'il y avait à mettre à l'honneur une promotion de DPIP et une promotion de DSP lors de la même cérémonie. C'est d'ailleurs plus qu'un symbole mais une vraie illustration de votre avenir professionnel. Je sais que l'Enap a souhaité mutualiser au maximum les temps de formation pour que vous appreniez, dès la formation initiale, à travailler ensemble. Ce sera encore plus le cas pour les prochaines promotions de DSP et DPIP.

Car c'est ce qu'attend le législateur qui a rappelé, avec l'article 89 de la loi pénitentiaire de 2009, que le chef d'établissement et le DFSP/IP étaient co-responsables de la définition du parcours d'exécution de peine.

La loi du 15 août 2014, par son article 33, est venue préciser les rôles de chacun, consacrant au niveau législatif la spécificité des SPIP, qui sont chargés de l'évaluation régulière de la situation matérielle, familiale et sociale des personnes condamnées et qui doivent définir, au vu de ces évaluations, le contenu et les modalités de leur prise en charge.

Aujourd'hui quand il s'agit de développer de nouvelles modalités d'organisation de la détention, comme c'est le cas pour les modules de respect à Mont-de-Marsan, Neuvic, Beauvais et la semaine prochaine à Villepinte, la réussite de cette action ne peut passer que par un travail partenarial, une confiance mutuelle, entre le SPIP et l'établissement.

De même, le manuel de libération sous contrainte, en cours de finalisation, rappelle lui aussi la nécessaire articulation entre les professionnels d'insertion et de probation et ceux de la détention pour une bonne exécution des courtes peines (qui représentent près de 90% des condamnés en maison d'arrêt). C'est en améliorant la continuité de prise en charge de nos publics, qui alternent les peines en milieu ouvert et milieu fermé, que nous créerons les conditions d'une sortie de délinquance.

Enfin, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, seuls une action commune et des regards croisés sur les situations individuelles, dans la perspective de partager les analyses et de définir des plans d'actions concertés, permettront de répondre à ce nouveau défi.

D'un point de vue de vos carrières, la distinction entre milieu ouvert et milieu fermé, entre établissement et SPIP, est révolue car vous êtes tous acteurs du service public pénitentiaire. Nombreux sont les DSP à s'épanouir en SPIP et la qualité du travail effectué par les DPIP en direction interrégionale ou à l'administration centrale démontrent que vous pouvez toutes et tous accéder à de grandes responsabilités.

Mais là, j'évoque votre avenir professionnel, il est devant vous et c'est à vous de vous en emparez dès aujourd'hui, avec engagement et humanité...

Bonne route !

Julien Morel d'Arleux  
Sous-directeur des métiers  
et de l'organisation des services  
Direction de l'administration pénitentiaire